



COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Épée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : contact@college-st-regis.fr



ELEVES DE 6^{ème}

Le Puy-en-Velay, le 23 juin 2026

Madame, Monsieur, Chers parents,

Je vous communique aujourd'hui les informations relatives à la rentrée en Sixième de votre enfant qui se déroulera le mardi 1^{er} septembre à 9 heures. Je vous joins aussi le contrat de scolarisation réactualisé à renseigner et à signer avec ses 4 annexes par tous les parents s'il vous plaît **(ANNEXE 1)**. Votre enfant le rendra le jour de la rentrée à son professeur principal.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement utile et je vous souhaite un très bon été.

Avec mes sincères salutations,

Le Directeur, Emmanuel Belledent

☐ **RENTREE DES CLASSES : Mardi 1^{er} septembre 2026 à 9 heures**

➤ **A 9h :** Afin de prendre contact et de faire connaissance, **une réunion pour les élèves de 6^{ème} et leurs parents, en présence de leurs professeurs, aura lieu de 9h à 10h30 en permanence 1.**

➤ **A 10h30 :**

- Les élèves s'installeront dans leur classe, puis visiteront l'établissement avec leur professeur principal.

- La réunion se poursuivra pour les parents qui recevront notamment les renseignements relatifs au Projet d'Etablissement, à l'organisation du temps scolaire et de l'année etc...

➤ **A 11h35 :** les élèves retrouveront leurs parents au self autour du verre de l'amitié offert par l'Association de Parents.

➤ **A 12h :** les élèves qui le désirent pourront prendre le repas de midi au self en renseignant le coupon-réponse **ANNEXE 2** afin de nous permettre de contrôler la présence des élèves.

➤ **De 13h25 à 17h :** les élèves passeront l'après-midi avec les professeurs principaux

➤ **A 17h :** Les élèves quitteront le Collège ou iront en Etude. L'**ANNEXE 2** est à renseigner afin de nous permettre de contrôler la présence des élèves en fin de journée.

Chaque soir à 17h et à 17h50 du mardi 1^{er} septembre au mardi 8 septembre 2026, et chaque matin du mercredi 2 septembre au mercredi 9 septembre 2026 le collège proposera un accompagnement de l'Etablissement au Pôle Intermodal. Les familles qui souhaitent en bénéficier doivent communiquer à l'Etablissement les renseignements demandés pour le lundi 17 août 2026 (**ANNEXE 5**). Il s'agit uniquement d'un accompagnement du collège jusqu'au point de départ des TUDIP, des cars et du train. Les encadrants ne peuvent pas dévier du trajet utilisé chaque jour puisqu'il s'agit d'apprendre aux élèves à emprunter le chemin le plus court et le plus sûr. De plus, les encadrants laissent les élèves à l'entrée du Pôle Intermodal. Chaque enfant doit donc connaître le car, le TUDIP ou le train dans lequel il doit monter et être capable de le prendre seul. Ainsi, chaque famille doit se charger :

- des inscriptions au mode de transport utilisé par leur enfant ;

- de donner toutes les précisions à son enfant sur la ligne de TUDIP à prendre, sur la ligne de car (agglomération du Puy ou hors agglomération) et de train à utiliser. Les accompagnateurs n'assureront pas ce travail qui est laissé à la responsabilité des parents. Nous demandons donc aux familles à faire ce repérage en amont de la rentrée. Ainsi, **chaque enfant devra avoir en sa possession son titre de transport indiquant sa destination et la ligne à prendre dès le jour de la rentrée.**

☐ **PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE**

Coordonnées : les parents doivent informer l'Etablissement sans délai de tout changement d'adresse postale, d'adresse mail et de numéro de téléphone. Merci de bien veiller à donner des adresses mail valides.

• **Horaires :** la journée se déroule de la façon suivante :

- 2 cours avant la récréation du matin : 8h à 8h50* / 8h50 à 9h40 * Cours à partir de 9h le lundi

- Récréation de 9h40 à 9h55

- 2 cours après la récréation du matin : 9h55 à 10h45 / 10h45 à 11h35 ou 12h ;

A 11h35 ou à 12h (en fonction de l'emploi du temps de chaque classe), les externes quittent le collège et sont sous la responsabilité de leurs parents. Les élèves peuvent soit rentrer déjeuner à la maison seul, soit retrouver leurs parents à la sortie du collège. C'est à chaque famille à en convenir avec ses enfants.

- Pause méridienne à 11h35 ou 12h et reprise des cours à 13h25 ;

- 2 cours avant la récréation de l'après-midi : 13h25 à 14h15 / 14h15 à 15h05

- Récréation de 15h05 à 15h20

- le lundi : 2 cours après la récréation de l'après-midi de 15h20 à 16h10 et de 16h10 à 17h, puis possibilité de rester en étude jusqu'à 17h50, ou de sortir à 17h.

- le mardi, le jeudi et le vendredi : Soit accompagnement aux devoirs de 15h20 à 16h10 et de 16h10 à 17h, puis possibilité de rester en étude jusqu'à 17h50, ou de sortir à 17h ;

Soit sortie possible à 15h20, 16h10, 17h ou 17h50 pour pratiquer par exemple des activités sportives, culturelles, musicales ou artistiques, ou pour rentrer à la maison faire ses devoirs.

Tous les renseignements vous seront donnés lors de la réunion de rentrée. Les familles feront leur choix en fonction des besoins de l'enfant, de son emploi du temps et des activités que chacun peut pratiquer ; en fonction aussi de l'organisation familiale.

TRES IMPORTANT : les élèves ne sortiront pas avant 17h ou 17h50 jusqu'au lundi 14 septembre inclus. Ce n'est qu'à partir du mardi 15 septembre qu'ils pourront sortir à 15h20, 16h10, 17h ou 17h50 pour pratiquer des activités de leur choix, ou pour rentrer à la maison faire leurs devoirs. Les parents précisent sur l'ANNEXE 2 l'heure de sortie de leur enfant (17h ou 17h50) jusqu'au lundi 14 septembre. Ils renseigneront le carnet de correspondances dans un second temps, une fois l'emploi du temps communiqué et les activités choisies, pour indiquer les heures de sortie retenues jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- le mercredi : cours de 8h à 11h35 voire 12h en fonction de l'emploi du temps

• **Accueil** : le matin, les élèves sont accueillis à partir de 8h30 le lundi et à partir de 7h30 les autres jours.

Les externes qui finissent les cours à 11h35 peuvent attendre leurs parents à l'accueil jusqu'à 12h. Ils sont ensuite accueillis dans leur bâtiment à partir de 13h20.

La personne chargée de l'Accueil ne peut pas se déplacer pour donner des messages aux enfants. Lorsque vous avez une consigne à donner à votre enfant en cours de journée, nous vous suggérons de l'anticiper en demandant à votre enfant de passer à l'accueil récupérer le message que vous lui aurez laissé. Les enfants peuvent aussi lire vos SMS à la sortie du Collège lorsqu'ils réactivent leur téléphone portable, si vous avez fait le choix de les en équiper.

• **Absences** : toute absence et tout retard doivent être immédiatement signalés par téléphone puis justifiés sur le carnet de correspondances, qui doit être utilisé pour toute communication entre la famille et l'établissement (dispense d'E.P.S, autorisation de sortie exceptionnelle...). Aucun mot sur papier libre ne sera accepté. Le Site Ecole Directe ne doit pas être utilisé pour signaler une absence. Lorsqu'un élève arrive en retard et que le Bâtiment des 6èmes est fermé, il doit se rendre à l'accueil.

• **Suivi des résultats scolaires** : chaque fin de demi-trimestre et de trimestre, à l'issue du conseil de classe, un relevé de notes et un bulletin sont adressés aux parents par voie postale ou électronique en fonction du choix que les familles ont fait au moment de l'inscription. De plus, les parents peuvent consulter les résultats de leur(s) enfant(s), à tout moment, sur le site Ecole Directe.

Lorsque les familles rencontrent des problèmes de connexion, elles doivent se rapprocher du secrétariat. Les élèves s'adressent à M. Raymond, Responsable Informatique, pour toute question relative à leurs identifiants Ecole Directe.

Chaque famille doit télécharger et archiver les bulletins trimestriels de son enfant. Ce sont des pièces officielles à conserver car elles seront nécessaires pour la suite de la scolarité de votre enfant.

• **Colis fournitures** : si vous souhaitez commander le colis fournitures, veuillez retourner svp l'ANNEXE 6, avant le lundi 17 août 2026. Votre enfant trouvera alors son colis dans sa classe le jour de la rentrée.

• **Physique – Chimie** : en 6ème débute l'enseignement des Sciences Physiques, matière pour laquelle le port de la blouse est nécessaire. Afin d'éviter aux familles un achat onéreux, l'établissement met à la disposition des élèves une blouse, moyennant une participation de 4€ par élève entrant en 6ème, et ceci pour toute la durée de sa scolarité en collège. Ce montant figurera sur la facture annuelle.

• **Livres** : à la maison, les enfants disposeront de livres numérisés sur leur ordinateur convertible, le poids du cartable sera ainsi allégé. En classe, un livre papier sera mis à disposition.

• **Téléphone portable** : les téléphones portables et les montres connectées sont interdits en tout lieu et à tout moment dans l'Etablissement. Ils doivent être rangés éteints dans les pochettes anti-ondes fournis à chaque élève en début d'année scolaire.

• **Médicaments** : aucun médicament ne sera donné aux élèves par les personnels de l'établissement à l'exception de ceux prescrits dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Lorsqu'un élève va à la salle de repos, la famille est prévenue.

• **Self** : les repas sont préparés sur place dans un restaurant où le *Manger Local* est privilégié. Notre collège est en effet parmi les établissements qui proposent le plus de produits locaux à ses élèves dans le Département.

Le contexte actuel voit les denrées alimentaires et tous les coûts de fonctionnement d'un restaurant scolaire fortement augmenter. L'Etablissement et son OGEC (organisme de gestion) ont fait le choix d'une proposition avec deux formules :

- Formule 1 : 5.60€ pour le plat principal et 1 périphérique (plat garni + entrée ou dessert ou fromage ou laitage)
- Formule 2 : 5.90€ pour le plat principal et 2 périphériques

Des aides à la restauration sont accordées par le Département aux élèves boursiers.

Outre l'aspect économique que nous essayons de contrôler au maximum, il s'agit aussi d'éduquer les enfants à finir ce qu'ils mangent en évitant le gaspillage, et à manger ce qui est payé.

Chaque élève disposera d'une carte magnétique personnalisée. Elle lui sera remise à la rentrée et il devra obligatoirement la présenter au self. En badgeant en fin de service, le compte Restauration des familles sera débité en fonction de la formule choisie. En cas de perte ou de dégradation de la carte, l'élève devra racheter une nouvelle (5€). Son approvisionnement est fait par des versements effectués par les familles, soit par chèque, soit en ligne sur le site Ecole Directe dont le code d'accès vous sera communiqué à la rentrée. Son solde doit toujours être positif. Nous encourageons le paiement en ligne afin d'éviter les chèques remis par les élèves. Chaque famille décidera néanmoins du mode de règlement. Ainsi, nous vous demandons d'approvisionner le compte Restauration dès la semaine de la rentrée en versant :

- 50€ pour les élèves qui souhaitent manger occasionnellement ou s'inscrire à l'Association Sportive le mercredi après-midi ;
- 140€ pour les élèves qui prennent 3 ou 4 repas par semaine.

Quand un élève participe aux activités UNSS proposées par l'Association Sportive (le mercredi après-midi) ou lorsqu'il est en retenue, il doit s'inscrire au secrétariat le mardi au plus tard s'il souhaite déjeuner le mercredi.

- **Assurance scolaire** : une assurance « Individuelle accident » est obligatoire lorsque l'élève participe à des activités éducatives à l'extérieur du collège : voyage scolaire, séjour linguistique, sortie ski, sorties diverses, stage...

Chaque famille doit donc vérifier qu'elle est titulaire d'un contrat d'assurance garantissant ses enfants en responsabilité civile. Les enfants doivent remettre au Professeur principal le jour de la rentrée :

- Soit le bulletin d'inscription à l'assurance FEC, assurance "Individuelle Accident" proposée par l'établissement, dont le coût est de 7,90€ (**ANNEXE 3**). Le montant à payer est inclus dans la facture annuelle. Les garanties sont consultables sur le site du collège, onglet A TELECHARGER <https://www.college-st-regis.fr/>.

Avec l'Annexe 3 (bulletin de souscription FEC), les familles fourniront aussi une attestation « Responsabilité Civile ». En effet, afin d'éviter un double emploi avec le contrat responsabilité civile des parents (Multirisques, RC Familiale,...), l'assurance scolaire FEC ne garantit pas la responsabilité civile des élèves.

- Soit une attestation de leur assureur avec la mention "Individuelle Accident" et « Responsabilité Civile » confirmant les garanties acquises sur l'année scolaire (du premier au dernier jour de l'année scolaire).

En l'absence de ces documents exigés le jour de la rentrée, nous considérerons que vous sollicitez une adhésion individuelle à la FEC pour votre enfant. Les familles qui souhaitent prendre connaissance de l'ensemble des termes du contrat (garanties, exclusions...) et de télécharger la notice d'information, la fiche d'information produit peuvent se rendre sur le site www.assurances-fec.org, Espace Particuliers (Code accès : fec80820)

- **Education Physique et Sportive** : chaque élève doit se présenter en cours avec une tenue de sport adaptée : survêtement ou short, tee-shirt, baskets de sport lacées, les baskets de ville étant interdites. Une paire de baskets propres type running doit être réservée au gymnase et à la salle d'escalade. Si votre enfant est engagé dans un cycle de natation, il devra avoir une paire de lunettes, un bonnet de bain, un maillot de bain et une serviette. Le short de bain est interdit.

L'inaptitude occasionnelle ou partielle ne dispense pas l'élève d'assister aux cours d'E.P.S. ou de participer à des tâches d'observation ou d'organisation. Les élèves dans l'impossibilité de se rendre sur les installations présentent au surveillant un mot du professeur d'EPS qui justifie la présence de l'élève en étude. Les élèves dispensés doivent donc rester présents dans l'Etablissement.

UNSS : l'établissement propose des activités sportives, encadrées par les professeurs d'EPS.

Les mercredis après-midi : les élèves pourront participer gratuitement à deux après-midi découverte, les 9 et 16 septembre (Sports Co, Athlétisme, Course d'Orientation).

Attention, il est interdit d'apporter son ordinateur convertible sur les installations sportives. Des espaces sécurisés seront indiqués aux élèves. Tous les renseignements figureront dans une circulaire remise à la rentrée aux enfants.

- **A l'occasion des Fêtes du Roi de l'Oiseau**, nous organiserons, le vendredi 18 septembre 2026, la journée d'intégration des élèves de 6^{ème}. Les enfants seront invités à se costumer.

En soirée, l'Amicale des Anciens JSP du Collège proposera aux familles un repas Renaissance au Self. Si vous souhaitez partager un temps de convivialité dans le restaurant scolaire de votre enfant tout en soutenant l'association des Anciens JSP du Collège, votre enfant remettra à son professeur principal le jour de la rentrée l'**ANNEXE 4** avec le chèque.

- **Association de parents d'élèves -APEL-** : nous comptons sur l'investissement du plus grand nombre pour participer aux activités de l'APEL qui soutient les nombreuses propositions éducatives de tous les élèves. Une note d'information relative à l'adhésion à l'Association de Parents est figure au verso en Page 4.

Information relative à l'adhésion à l'association de Parents (APEL)

Chers parents,

Vous avez inscrit votre enfant au Collège St Régis – St Michel, établissement catholique d'enseignement. L'association des parents d'élèves de l'établissement est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue.

L'APEL, Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement :

- accueil des nouveaux parents,
- représentation au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion,
- participation financière aux voyages scolaires organisés par l'Ecole et le Collège,
- organisation de la soirée des familles, de conférences et de débats sur des sujets éducatifs qui intéressent tous les parents.

L'APEL, c'est aussi la plus importante association nationale de parents d'élèves, avec ses 935 000 familles adhérentes. Porteuse de convictions éducatives fortes (cf. Projet du mouvement, téléchargeable sur le site www.apel.fr), l'APEL participe activement au débat éducatif national et fait entendre la voix des parents auprès de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics.

L'APEL, c'est enfin quatre services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation :

- **Famille & éducation**, le magazine de l'APEL qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisirs pour les enfants.

- www.apel.fr, le site internet de l'APEL qui, mis à jour quotidiennement, répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants, et leur permet de partager leurs expériences sur des forums.

- **APEL Service**, un service téléphonique (**01 44 93 30 71**), au prix d'un appel local, où des spécialistes (conseillers scolaires, psychologues, juristes ...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les problèmes juridiques ou psychologiques.

- **ICF, le service d'Information et de Conseil aux Familles**, qui propose, dans chaque département ou académie, un accueil personnalisé et gratuit pour renseigner sur les études et les professions, ainsi que sur les difficultés rencontrées par les enfants (problèmes scolaires, handicap, adolescence ...). Voici les coordonnées téléphoniques du service d'Information et de Conseil aux Familles de votre région : 04 73 91 44 51

Toutes ces actions ne peuvent être menées par l'APEL que grâce au soutien de tous les parents. C'est pourquoi, il vous est proposé d'adhérer à l'APEL.

L'adhésion à l'APEL est volontaire. Le montant de la cotisation est de 21 € par famille. Il sera porté sur la facture annuelle émise par le service comptabilité en octobre 2026.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL, merci de l'indiquer par courriel adressé au service comptabilité comptabilite@college-st-regis.fr avant le 30 septembre 2026 dernier délai. Au-delà de cette date, sans réponse de votre part, votre adhésion à l'APEL pour l'année scolaire 2026/2027 sera effective. Si vous avez plusieurs enfants inscrits dans l'enseignement catholique (primaire, secondaire ou supérieur), une seule adhésion est demandée.

L'APEL vous informe que vos coordonnées (nom, adresse, mail) feront l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la gestion de votre adhésion et de votre abonnement à la revue Famille et éducation.

L'APEL nationale, ainsi que votre APEL d'établissement, départementale et académique et la société d'édition de Famille et éducation sont destinataires de ces informations et des références de l'établissement scolaire.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'APPEL nationale (secretariat@apelnationale.fr). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.